

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi 14 octobre 2014 à 7 h 45 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Michel Bernier	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Daniel Le Pape	Directeur général et greffier
Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (7 h 47) ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-10-190 **IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que ci-après et considéré « ouvert »

1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. AUTORISATION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DU PÈRE-RHÉAUME (SECTEUR DU CPE)
3. FERMETURE DE LA SEANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **AUTORISATION POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE L'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE DU PÈRE-RHÉAUME (SECTEUR DU CPE)**

14-10-191 **CONSIDÉRANT QUE** la conduite actuelle d'égout pluvial devant desservir le CPE se situe à près de 900 mm de la surface du sol, soit à une profondeur nettement insuffisante pour procéder au raccordement avec la sortie de la conduite d'égout pluvial du bâtiment public en construction;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a demandé à l'ingénieur de la firme Roche Itée Groupe-conseil de faire les démarches nécessaires auprès de l'entrepreneur retenu pour les travaux de prolongement des infrastructures, Rochette Excavation, afin d'obtenir une soumission pour la construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial sur la rue du Père-Rhéaume sur une distance de près de 77 mètres linéaires;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'entrepreneur Rochette Excavation s'élève à 36 601 \$ pour la construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial d'une longueur de près de 77 mètres linéaires sur la rue du Père-Rhéaume;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Rochette Excavation a été jugée conforme par l'ingénieur de Roche ltée Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a obtenu un avis favorable le 23 septembre 2014 du bureau du député de Portneuf, monsieur Michel Matte, pour obtenir un financement sur les projets d'infrastructure d'un montant de 31 483 \$;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil accepte la proposition de Rochette Excavation pour réaliser la construction d'une nouvelle conduite d'égout pluvial sur une distance de près de 77 mètres linéaires sur la rue du Père-Rhéaume pour un montant de 36 601 \$, plus taxes.

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire numéro 23 08000 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, Bernard Gaudreau, lève la séance à 7 h 50.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, Maire, reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Daniel Le Pape
Directeur général et greffier